

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 octobre 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YVETOT - CCAS</b> (Département de la Seine Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	<u>29 mai 2018</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Ensemble immobilier sis sur la Commune d'YVETOT 3 rue de la Brême, cadastré section AH numéro 464 pour une contenance de 2 773 m <sup>2</sup> , supportant une friche industrielle à démolir.
PLU :	PLU zone UP (secteur correspondant aux secteurs pavillonnaires – zone à dominante d'habitat individuel et petits collectifs comprenant une mixité des fonctions – habitats, équipements, commerces)
PROJET :	Après intervention au titre du fonds friches (démolition), il est prévu la construction du nouveau siège social du CCAS d'Yvetot.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>17 mai 2018 - Avis favorable.</b>
PROPRIÉTAIRE :	<b>SCI RODIN</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>03 avril 2017</u> – 275.000 € + 10 % de marge de négociation – En cours d'actualisation
IMPUTATION :	<b>Compte n° 920 531 - CCAS YVETOT - 3 RUE DE LA BRÊME</b> <b>Enveloppe projet : 354 000 €</b>

ROUEN le 19 juin 2018

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

07 JUIL. 2018

**l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les affaires  
chargé du service des affaires publiques"**

**Dominique FITZ**